

CONTRE L'IMPÔT
OU DE QUELQUES RAISONS
DE DIMINUER LA FISCALITÉ

47

Il peut sembler étrange de se déclarer contre l'impôt, car l'impôt est considéré comme une nécessité incontournable puisqu'il faut bien financer les dépenses étatiques¹. Tout au plus, pense-t-on en général, on pourrait souhaiter un niveau plus bas de prélèvements ou réformer la structure de la fiscalité pour remplacer des impôts supposés nocifs ou injustes par d'autres qui le soient moins. Certes, s'interroger sur le caractère souhaitable de l'impôt, c'est s'interroger sur le caractère souhaitable de l'État et des procédures publiques. Nous serons donc conduit à évoquer cet aspect de la question sans pouvoir le traiter de manière exhaustive dans le cadre du présent article. Mais, précisément, si l'on se déclare hostile à l'impôt, c'est une exigence de rigueur intellectuelle que de pousser jusqu'à l'extrême le raisonnement en se demandant si l'on peut se passer de l'État et de l'impôt, même s'il est peu probable qu'on puisse arriver à une telle situation dans un avenir prévisible. Or, de ce point de vue, il est intéressant de noter que l'on trouve dans la littérature économique des raisons suffisantes de penser qu'aucune activité ne peut être considérée comme étatique par nature, ce qui implique qu'on peut se passer de l'impôt pour toutes les activités humaines. Notre propos cependant aura un objectif plus restreint. Il consiste essentiellement à montrer que le recours à l'impôt comporte un certain nombre de graves défauts qui devraient conduire à rechercher toujours les moyens de se passer du financement fiscal (donc de l'activité publique) et de s'en

1. Dans le présent texte, par souci de simplification, nous désignons par le terme « impôts » l'ensemble des prélèvements obligatoires, c'est-à-dire les impôts locaux ou les cotisations sociales aussi bien que les impôts prélevés par l'État.

remettre à la liberté d'action et à la liberté contractuelle des individus.

Notre objectif ne consiste pas non plus à discuter des mérites et inconvénients comparés de divers types d'impôts, mais à rechercher pour quelles raisons on peut être hostile à l'impôt. Ces raisons sont nombreuses, mais les suivantes nous semblent particulièrement importantes².

POURQUOI L'ON DEVRAIT SE PASSER DE L'IMPÔT

La double destruction des incitations productives par l'impôt et la dépense publique

48 L'être humain se caractérise par sa capacité à agir. Mais, comme l'a si bien souligné le grand économiste Ludwig von Mises (en particulier dans son traité d'économie publié en 1949, *L'Action humaine*), toute action est le résultat d'un processus de pensée par lequel un individu cherche à substituer un état futur plus favorable à l'état où il se trouve dans le présent. La décision d'agir dépend donc du rendement espéré de l'action, mais aussi du caractère plus ou moins risqué de ce rendement. Or, l'impôt représentant un prélèvement sur le résultat de l'action humaine, il détruit les incitations productives. En termes concrets, l'incitation à travailler, à entreprendre, à innover, à épargner ou à investir est d'autant plus faible que le taux de l'impôt sur les activités correspondantes est élevé.

Parce qu'il diminue le rendement des activités humaines – mais aussi parce qu'il en accroît le risque, comme nous allons le souligner ci-dessous –, l'impôt détruit les incitations productives. Par ailleurs, l'action publique détruit ces incitations pour une autre raison – d'où la double destruction des incitations productives. En effet, les biens et services procurés par l'État sont accordés à titre gratuit ou quasi gratuit – puisqu'il n'y a aucun lien entre ce que l'on paie en impôts et ce que l'on reçoit en « biens publics ». On est donc d'autant moins incité à faire des efforts productifs que l'on peut obtenir ce dont on a besoin sans efforts – mais grâce aux efforts d'autrui, c'est-à-dire des contribuables. Pour illustrer ce processus de double destruction des incitations productives, comparons deux systèmes d'assurance-maladie. Dans le système français de sécurité sociale, on paie des cotisations d'autant plus élevées que l'on fait plus d'efforts productifs (sans recevoir plus en échange !) et l'on est donc incité à limiter ces derniers. Dans un système d'assurance privée, on est incité à faire d'autant plus d'efforts productifs que l'on souhaite

2. Ces thèmes – ainsi que beaucoup d'autres – sont développés dans notre ouvrage *La Tyrannie fiscale*, Paris, Odile Jacob, 2014.

avoir une meilleure couverture d'assurance. C'est pourquoi il est évident que la suppression du monopole obligatoire de la sécurité sociale donnerait un stimulant formidable à la prospérité des Français.

Le caractère déstabilisant de la fiscalité

La fiscalité augmente le risque afférant à l'action humaine et détruit aussi les incitations productives pour cette raison. En effet, alors que, dans la sphère privée, le contrat engage les parties et donne donc un cadre de certitude à l'activité humaine, on considère comme normal que l'État puisse modifier à tout moment et de manière discrétionnaire l'environnement fiscal des individus en créant un nouvel impôt ou en augmentant le taux d'un impôt existant. On peut même dire que l'instabilité fiscale constitue l'un des risques majeurs de la vie économique à l'époque moderne. Et, alors qu'on peut s'assurer contre de nombreux risques, il est impossible de s'assurer contre le risque que l'État augmente vos impôts, précisément à cause du caractère discrétionnaire des décisions étatiques. Par rapport à ce caractère déstabilisant de l'impôt, combien semble dérisoire la prétention de l'État à mener une politique de stabilisation, ce qui constitue même dans beaucoup de manuels d'économie l'une des justifications essentielles du rôle de l'État³!

49

La raréfaction de l'échange par l'impôt

L'échange est un facteur de progrès économique fondamental parce qu'il permet à chacun de se spécialiser dans les tâches pour lesquelles il est relativement plus productif et de profiter des avantages compétitifs des autres. Il permet donc l'allocation la meilleure des ressources humaines. Or, pour des raisons de commodité, l'administration fiscale prélève l'impôt pratiquement uniquement sur les activités qui passent par le marché parce que, ce faisant, elles prennent une valeur observable, contrairement aux activités effectuées par un individu de manière autarcique. L'impôt incite donc les individus à diminuer le recours à l'échange et à faire eux-mêmes ce que d'autres feraient relativement mieux. Ainsi, on a le choix entre préparer soi-même son repas ou aller au restaurant. L'impôt frappe ce dernier choix, mais pas le premier. Un individu maladroit en cuisine sera donc incité à préparer lui-même son repas au lieu

3. L'instabilité économique est aussi provoquée par la politique monétaire, qui est à l'origine des crises financières et économiques de l'époque moderne, comme celle qui a commencé en 2007-2008. Cf. à ce sujet notre ouvrage *Revenir au capitalisme pour éviter les crises*, Paris, Odile Jacob, 2010.

de consacrer son temps à d'autres activités qui lui donneraient un plus grand bien-être, en particulier si elles pouvaient faire l'objet d'échanges. Un impôt ne présente pas cette caractéristique, l'impôt de capitation, c'est-à-dire l'impôt identique par tête. Il est prélevé auprès d'un individu, quelles que soient ses activités et l'importance de ses échanges. Il ne détruit donc pas les incitations à agir et à échanger. Mais il n'est presque jamais utilisé à notre époque.

Le manque de transparence de l'impôt

50 Lorsque deux individus font un échange, chacun sait ce qu'il paie pour ce qu'il obtient. La fiscalité détruit la transparence de l'échange car l'une des caractéristiques importantes de l'impôt tient au fait qu'on ne sait pas exactement qui supporte effectivement son poids. On considère parfois que l'impôt est le prix payé par un contribuable pour les services qu'il reçoit de l'État. Mais personne ne peut savoir ce qu'il paie en réalité à l'État puisque celui qui paie administrativement un impôt n'est pas nécessairement celui qui en supporte le poids en définitive. Prenons l'exemple d'un contrat de travail entre un employeur et un salarié, et imaginons qu'initialement aucun impôt n'est prélevé. Supposons maintenant que l'État décide de prélever auprès de l'employeur un impôt (ou une cotisation sociale) proportionnel au salaire versé. Dans le court terme, c'est évidemment l'employeur qui va supporter le poids de cet impôt parce qu'il ne peut pas modifier le montant du salaire qu'il avait promis par contrat lorsqu'il était dans l'ignorance de la création de cet impôt. Mais il va essayer de répercuter au moins une partie de la charge de cet impôt sur son salarié. Comment peut-il y arriver ? Par exemple, en licenciant l'employé et en embauchant un autre employé avec un salaire plus faible ; ou, plus probablement, en n'augmentant pas le salaire de l'employé autant que cela aurait été rendu possible par les progrès de la productivité dans son entreprise. Ainsi, au bout d'un temps plus ou moins long, le salarié supportera, sans le savoir, une partie du poids de l'impôt. C'est ce que les économistes appellent le problème de l'incidence.

À titre d'exemple, dans le système de financement de sécurité sociale français on distingue les cotisations des salariés et les cotisations des employeurs. Mais cette distinction est purement illusoire. En réalité, le prélèvement total (cotisations des salariés et des employeurs) se répartit entre les uns et les autres d'une manière que l'on ne peut pas connaître précisément et qui dépend, par exemple, des réactions des uns et des autres (de l'élasticité de leurs courbes d'offre et de demande), de l'environnement dans lequel ils se trouvent, etc. Pour prendre un autre

exemple, presque tout le monde croit que la taxe sur la valeur ajoutée est payée par les consommateurs, alors qu'elle est payée par les titulaires de revenus (c'est une taxe sur la valeur ajoutée) dans des proportions que l'on ne peut connaître. Et c'est précisément parce que les individus ne savent pas qu'ils paient la taxe sur la valeur ajoutée que les gouvernements aiment cet impôt. C'est aussi pour cette même raison que ces derniers apprécient tant ce qu'on appelle les « impôts sur les entreprises » – les entreprises en tant que telles n'ont pas de droit de vote. Or la distinction entre impôts sur les ménages et impôts sur les entreprises est une pure fiction. En effet, l'entreprise est un ensemble de contrats et on n'a jamais vu un contrat agir et payer des impôts. Ceux qui agissent et paient des impôts sont les individus. Ainsi, la charge réelle des prétendus impôts sur les entreprises repose uniquement sur les « ménages », mais ils ne le savent pas ! Il est tout de même ahurissant, dans un pays comme la France, où les impôts absorbent près de la moitié du produit de l'activité humaine, qu'on ne puisse pas savoir comment s'en répartit la charge. De ce point de vue, on peut dire que l'impôt repose sur le mensonge. Quel contraste avec ce qui se passe dans la sphère privée !

51

Le gaspillage des ressources par l'impôt

Ce gaspillage résulte d'abord du coût considérable des tâches que l'administration fiscale doit assurer pour réaliser les prélèvements et pour contrôler les contribuables, surtout lorsque le système fiscal est aussi complexe que celui qui prévaut en France. Mais il faut aussi prendre en compte le coût considérable – mais non mesurable – que la fiscalité implique pour les contribuables, en termes de temps et de ressources nécessaires pour déclarer, s'informer, anticiper les changements d'impôts, effectuer des choix d'investissement (qui dépendent souvent davantage des dispositions fiscales que de leur véritable rentabilité). Les politiciens et les bureaucrates font comme si le temps disponible des contribuables était gratuit alors que c'est la ressource la plus rare de tous les individus. Cela montre bien à quel point l'impôt constitue un déni de la réalité. Mais les gaspillages proviennent aussi du fait que les décisions de dépenser les ressources prélevées par l'impôt sont prises par des personnes irresponsables, en ce sens qu'elles ne supportent pas elles-mêmes les conséquences de leurs décisions mais qu'elles les font supporter par autrui. Et ceci est aggravé par le fait que, le plus souvent, l'État s'est attribué un monopole sur ses activités, ce qui empêche la concurrence de producteurs responsables et donc davantage incités à satisfaire au mieux les besoins humains.

Le caractère injuste de l'impôt

L'impôt est injuste par nature car il constitue une atteinte aux *droits de propriété légitimes*. Or ceux-ci sont la condition de la liberté. Il n'en irait différemment que si l'impôt était réellement consenti. Mais un véritable consentement ne peut être que de nature individuelle. L'idée selon laquelle l'impôt serait consenti s'il est décidé par des hommes qui ont été élus démocratiquement – c'est-à-dire par un vote majoritaire – est une dangereuse fiction. Il est en effet toujours possible de trouver une majorité de gens susceptibles de spolier une minorité. Et cette spoliation, pour légale qu'elle soit, n'en est pas moins illégitime et constitue une atteinte injustifiable aux droits de propriété individuels. La détermination des impôts est effectuée par des processus politiques utilisant le monopole de la contrainte légale de l'État et non par des principes de justice ou de rationalité, contrairement à ce qui se passe dans la sphère privée. C'est l'existence de ces processus de décision politiques qui expliquent, par exemple, l'existence de l'impôt progressif : celui-ci n'a aucune justification, mais il résulte seulement de la possibilité donnée à une majorité d'exploiter une minorité dans un système où chaque individu dispose du même droit de vote. Ce sont aussi ces processus qui expliquent l'existence des niches fiscales, des planchers et plafonds, des différenciations de taux, c'est-à-dire de toutes ces dispositions arbitraires qui rendent le système fiscal complexe, au point d'être illisible, et profondément injuste.

L'impôt est donc destructeur, « antidémocratique » par manque de transparence, arbitraire, déstabilisant et injuste, ce qui justifierait une réforme fiscale considérable impliquant à la fois une diminution de très grande dimension du poids global des prélèvements obligatoires et la suppression des impôts les plus injustes et les plus destructeurs. Il faudrait en particulier rechercher indéfiniment comment remplacer l'État par l'échange libre.

LA FISCALITÉ, GAGE DE SOLIDARITÉ ?

Les caractéristiques nuisibles de l'impôt que nous avons soulignées ci-dessus nous semblent difficilement contestables car elles relèvent de la logique. Or, même s'ils acceptaient ces critiques de l'impôt, ses défenseurs pourraient alors être tentés d'arguer qu'il constitue un mal nécessaire. En d'autres termes, le recours à l'impôt comporte certes des coûts spécifiques qui n'existent pas dans le cas de l'échange libre, mais il permet le financement de biens publics dont l'utilité sociale est telle

qu'elle fait plus que compenser les coûts en question, de telle sorte qu'il permettrait *in fine* d'obtenir un gain social net.

« *Utilité et gain sociaux* »

Une telle approche de la question nous semble inacceptable parce que les termes « utilité sociale » et « gain social » sont dénués de signification. En effet, l'utilité étant un concept purement subjectif et non mesurable, il est impossible d'additionner des utilités individuelles pour mesurer une quelconque « utilité sociale » et en déduire un « gain social ». Comme le savent bien les économistes – ou comme ils devraient le savoir –, l'utilité est un concept ordinal et non cardinal : un individu peut dire que telle unité d'un bien lui est plus utile que telle autre unité de ce bien ou d'un autre bien, mais il ne peut pas mesurer cette utilité. Il est donc *a fortiori* impossible pour un observateur extérieur de mesurer cette utilité, d'additionner des utilités individuelles ou de comparer l'utilité d'un bien ou d'une unité monétaire pour différentes personnes.

53

Parmi les arguments habituels qui justifient l'impôt, on invoquera sans doute le fait que l'impôt permet la solidarité. Certes, la solidarité est une caractéristique des sociétés humaines en ce sens que les individus dépendent les uns des autres. Cependant, évoquer la solidarité au sujet des transferts réalisés au moyen de l'impôt est aussi contestable que l'est la notion de gain social. Si un individu transfère librement une partie de ce qu'il possède légitimement pour en faire bénéficier une autre personne, plus ou moins proche de lui, la solidarité a un sens, elle s'exprime de manière concrète et elle révèle correctement les préférences individuelles. Mais, lorsque les transferts sont obligatoires, rien ne permet de dire qu'ils sont l'expression de sentiments de solidarité entre les êtres humains. Sur qui faut-il prélever des impôts, pour quel montant et au bénéfice de qui pour qu'on puisse dire qu'il y a effectivement exercice de la solidarité ? C'est pourquoi on ne peut pas considérer que la solidarité collective obligatoire a une valeur morale universelle. Toute la différence est entre ce qui est volontaire et ce qui ne l'est pas. On utilise le même mot (solidarité) dans les deux cas, mais la solidarité volontaire a un fondement moral, ce que ne peut avoir la solidarité obligatoire. Celle-ci a d'ailleurs d'autant moins de valeur morale qu'elle constitue souvent une « escroquerie linguistique » : ainsi, on parle de solidarité entre les générations pour justifier la spoliation des plus jeunes par les plus vieux au moyen du système obligatoire de la retraite par répartition. En fait, la prétendue politique de solidarité n'est que le résultat de stratégies permettant au personnel politique d'accéder au pouvoir et de s'y maintenir

en rendant possible pour certains de vivre aux dépens des autres – qui sont parfois des victimes inconscientes du fait du manque de transparence de la fiscalité. Ainsi, pour reprendre un exemple déjà évoqué, la progressivité de l'impôt ne traduit pas le souci de pratiquer une solidarité désirée mais reflète seulement la possibilité donnée à une majorité (ou à une coalition de minorités) de spolier une minorité.

Un impôt « librement consenti » ?

54 Sur le marché libre, les individus révèlent leurs préférences – tout au moins celles qu'ils ont au moment de l'échange, mais qu'ils ne vont pas nécessairement conserver continuellement. Par contre, le recours à la contrainte empêche la révélation des préférences, si ce n'est, dira-t-on sans doute, que le consentement à l'impôt exprimé au moyen du vote dans les régimes démocratiques permet l'expression de ces préférences.

Même si nous récusons la possibilité de justifier l'impôt en invoquant un gain social net potentiel, nous considérons comme parfaitement correcte l'idée que, pour un certain nombre d'activités, il est nécessaire de recourir à des processus de décision collectifs (et non individuels), et même que des individus libres peuvent trouver intérêt à décider librement de recourir à de tels processus. C'est d'ailleurs bien pour cette raison que les associations ou les copropriétés existent, mais aussi, par exemple, les entreprises sous forme de société où les propriétaires mettent en commun leurs droits de propriété et ont recours à des procédures de décision collectives.

Prenons le cas d'une copropriété: en entrant dans une copropriété, le propriétaire d'un appartement ou d'une maison sait que certaines décisions seront prises selon des procédures collectives (par exemple, vote à la majorité des millièmes détenus) et qu'il devra payer sa quote-part d'une dépense éventuellement décidée ainsi, même s'il n'est pas d'accord avec cette dépense. Mais il estime que son bien-être est normalement accru par le recours à de telles procédures. On peut alors considérer que les charges de copropriété sont un peu l'équivalent d'un impôt. En effet, le propriétaire est obligé de payer pour une dépense concernant un bien collectif, même s'il n'est pas d'accord avec cette dépense. Cependant, le caractère libre de l'action humaine (et donc la possibilité de maximiser son utilité) est ainsi préservé. Certes, il se peut qu'un individu regrette, *ex post*, d'être entré dans telle copropriété parce que les décisions prises ne lui conviennent pas et qu'il aurait préféré faire partie d'une autre copropriété ou habiter une maison individuelle. Mais, au moment où il entre dans la copropriété, il le fait parce qu'il estime maximiser ainsi sa

satisfaction, compte tenu du risque attaché à l'existence de procédures de décision collectives. Et cette maximisation implique l'acceptation d'un certain degré de contrainte, celui qui est attaché à l'obligation de payer ses charges de copropriété.

On pourrait être tenté de dire qu'il en va de même pour l'impôt et la fourniture de biens publics par l'État ou les collectivités publiques. Il y a cependant des différences considérables entre ces deux hypothèses institutionnelles :

- Tout d'abord, il est beaucoup plus facile d'entrer dans une copropriété ou d'en sortir que de changer de pays de résidence et donc de système fiscal.

- Ensuite, dans la copropriété, on vote pour chaque décision susceptible de concerner les copropriétaires, alors que le vote d'un citoyen concerne un panier de biens comportant des millions de biens et services, qui, pour la plupart, ne lui profitent pas personnellement. En outre, on ne vote pas directement pour acheter ces biens et services, mais pour nommer ceux qui décideront à votre place et qui, le plus souvent, procureront non pas un bien collectif utile à tous mais un bien catégoriel (utile aux membres de certaines catégories). Ces procédures conduisent la plupart du temps, comme nous l'avons vu, à l'exploitation des uns par les autres, grâce à des coalitions électorales. Dans la copropriété, on paie pour des biens qu'on obtient concrètement (même si, parfois, on aurait préféré un bien plus ou moins différent), tandis que par l'impôt on paie pour les biens obtenus essentiellement par autrui, ce qui n'a rien à voir.

55

Dans ces conditions, le consentement à l'impôt est une pure fiction (et même une malhonnêteté). Et puisqu'il n'y a aucun moyen de savoir si les contribuables sont d'accord pour acheter les biens publics fournis par l'État, il est impossible de dire que les gains apportés par ces biens sont supérieurs aux coûts et, *a fortiori*, qu'ils apportent des gains nets supérieurs à ceux qu'apporteraient les biens privés qu'on pourrait acheter avec l'argent prélevé de manière obligatoire par le fisc et les organismes dits sociaux – mais qui sont en fait des organismes anti-sociaux puisqu'ils détruisent les choix individuels.

L'impôt est devenu tellement lourd dans un pays comme la France, en particulier pour un certain nombre de contribuables, qu'on peut légitimement considérer que ces derniers sont des « esclaves fiscaux ». Comme on le sait bien, un nombre important d'entre eux finissent par choisir l'exil. Ce faisant, ils ne font que manifester leur droit à résister à l'oppression, ce droit qui a été affirmé dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, en même temps que d'autres droits – la

liberté, la propriété, la sûreté – si profondément malmenés par la fiscalité. Mais ceux qui choisissent l'exil doivent supporter le coût humain qui consiste à se couper de ses racines culturelles, familiales ou amicales. Il est alors clair que l'impôt est destructeur non seulement des processus de production, comme nous l'avons vu, mais aussi de la personne humaine.

On peut donc aller jusqu'à considérer que l'impôt est le révélateur de ce qui reste de barbare dans un monde qui a été civilisé par le capitalisme. Malheureusement, il est à craindre que la barbarie l'emporte de plus en plus sur la civilisation.

R É S U M É

On peut montrer de manière rigoureuse que l'impôt est par nature destructeur des incitations productives, « antidémocratique » par manque de transparence, arbitraire, déstabilisant et injuste. Or les mérites que certains lui attribuent sont incapables de compenser ces défauts considérables. C'est pourquoi il serait toujours souhaitable de chercher à remplacer le recours à l'impôt (et à la dépense publique correspondante) par la liberté de choix et la liberté contractuelle des individus.